

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°70-2023
Point 3.17.4.4

Point 3.17.4.4 de l'ordre du jour

Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante souhaite augmenter les tarifs de plusieurs de ses formations :

DIU Chirurgie de la main : de 370€ à 570€ par an. La maquette est modifiée avec l'ajout d'une session de TP au laboratoire d'anatomie (chirurgie du poignet), il faut donc prévoir la session à l'institut des corps humain avec accès aux cadavres et à du matériel d'ostéosynthèse.

DIU Chirurgie du rachis : de 450€ à 1700€ par an pour les externes et de 450€ à 700€ pour les internes. Il s'agit d'une harmonisation des tarifs dans toutes les universités partenaires pour permettre une répartition des inscriptions équitable sur les facultés à tarif égal pour les étudiants.

DIU Dialyse péritonéale : de 650€ à 750€. Il s'agit d'une harmonisation des tarifs dans toutes les universités partenaires pour permettre une répartition des inscriptions équitable sur les facultés à tarif égal pour les étudiants.

DU Endoscopie chirurgicale interventionnelle : de 1000€ à 1500€ en formation initiale et 2600€ à 2800€ pour les CCA (chef de clinique).

Le montant des droits spécifiques est réévalué pour l'année 2023-24 pour suivre les coûts engagés pour la mise à disposition de modèles ex-vivo, in-vivo, et les simulateurs permettant la découverte et la réalisation des gestes enseignés et pour couvrir l'augmentation générale des frais.

L'utilisation de matériel et de dispositifs d'endoscopie de dernière génération et la présentation des dernières technologies participent à l'amélioration de l'enseignement pratique, qui fait de ce DU d'endoscopie chirurgicale et interventionnelle une formation unique et de très haute qualité.

DIU Médecine de rééducation : de 400€ à 1645€ par an. Il s'agit d'une harmonisation des tarifs dans toutes les universités partenaires pour permettre une répartition des inscriptions équitable sur les facultés à tarif égal pour les étudiants.

DIU Mémoire normale et pathologies de la mémoire : de 300€ à 330€. Il s'agit d'une harmonisation des tarifs dans toutes les universités partenaires pour permettre une répartition des inscriptions équitable sur les facultés à tarif égal pour les étudiants.

Le DIU Médecine manuelle et ostéopathie mention musculo-squelettique et orthopédique change d'intitulé et devient DIU Médecine manuelle et ostéopathie médical (MMOM). La formation passe de 2 à trois an.

Le DIU Polyarthrites et maladies systémiques change d'intitulé et devient DIU Etudes approfondies Polyarthrites et maladies systémiques.

Le DIU Rééducation vestibulaire change d'intitulé et devient DIU Vertige et rééducation vestibulaire.

Le DIU Sommeil et sa pathologie modifie sa structure et passe de 1 à 2 an.

Le 9 mai 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 16 voix pour, 13 contre et 5 abstentions.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT